

Les rendez-vous du Pacte des solidarités en Provence-Alpes-Côte d'Azur

(Webinaire n° 2 : accompagnement des personnes vieillissantes en situation de précarité)

Compte rendu Webinaire n° 2

Présents lors du webinaire du 28 janvier 2025 :

139 inscrits

Animatrices :

Yolande ESKENAZI, commissaire à la lutte contre la pauvreté auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Sophie SERENO, maître de conférences, Centre de droit social (UR 901), faculté de droit et de science politique, Aix-Marseille Université.

Propos introductifs – Yolande ESKENAZI, commissaire à la lutte contre la pauvreté en région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Contexte et objectifs

Les rendez-vous du Pacte des solidarités ont pour objectif d'explorer des sujets d'importance dans le cadre du Pacte, qui succède à la stratégie de lutte contre la pauvreté 2019-2023. Il s'agit d'un espace libre d'échange, de partage de pratiques, des constats et de préconisations. Ce temps peut également permettre d'informer les acteurs sur les différentes actions mises en œuvre dans le cadre du pacte des solidarités.

Focus sur l'accompagnement des personnes vieillissantes

Aujourd'hui, il y a un véritable enjeu autour de l'accompagnement des personnes vieillissantes, notamment dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui présente une démographie vieillissante : plus d'un tiers des ménages pauvres sont des personnes vieillissantes (Pour plus de détails V. intervention de l'INSEE).

Leviers d'intervention

Il existe plusieurs leviers d'intervention dans le Pacte des solidarités concernant le vieillissement et l'accompagnement des personnes vieillissantes. Ces questions ont été approfondies dans le cadre des contractualisations avec les départements, les métropoles et la ville de Marseille. L'un des axes d'intervention est d'éviter la bascule de la pauvreté vers la grande pauvreté. Cela passe notamment par des démarches d'aller-vers, qui permettent notamment d'aller jusqu'aux domiciles des personnes âgées. Cela passe également par la question de l'accès à l'hébergement avec la question de la grande précarité avec les résidences sociales et les hébergements d'urgence, mais aussi la question des lieux de vie avec des modèles alternatifs d'hébergement ou encore le maintien en logement. Dans le cas d'un maintien à domicile, d'autres questions se posent telles que l'accès aux services d'aide à domicile, mais aussi les problématiques de précarité énergétique ou encore de coordination de soin, ce qui nous renvoie aussi à la question de l'accès aux droits et du non-recours.

Cadrage statistique sur la précarité des personnes vieillissantes en Provence-Alpes-Côte d'Azur – Julie ARGOUARC'H (INSEE),

Quelques chiffres sur les personnes de 65 ans et plus en Provence-Alpes-Côte d'Azur

En 2021, la région comptait 1,2 millions d'habitants âgés de 65 ans et plus, soit 23,5 % de la population régionale. Cette proportion est supérieure de trois points à la moyenne observée en France métropolitaine, témoignant d'une région particulièrement âgée. Des disparités territoriales sont également notables : la part de personnes âgées de 65 ans ou plus s'élève à 21 % dans les Bouches-du-Rhône, tandis qu'elle atteint 27 % dans le Var et les Alpes-de-Haute-Provence.

Niveau de vie et pauvreté

Pauvreté monétaire : un ménage est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est calculé à partir du revenu des ménages, en tenant compte de leur composition. En 2021, ce seuil correspondait à 60 % du niveau de vie médian, soit 1158 euros par mois et par unité de consommation. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur présente un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale. En 2021, 17,4 % de la population régionale vivait sous le seuil de pauvreté, contre 14,5 % en France métropolitaine.

Focus sur les personnes âgées : de manière générale, le taux de pauvreté tend à diminuer avec l'avancée en âge. Ainsi, parmi les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans, 25 % vivent sous le seuil de pauvreté, soit une personne sur quatre. En revanche, pour les 65 ans et plus, ce taux est nettement inférieur, puisqu'il s'établit à 13 % dans la région.

Le taux de pauvreté des personnes âgées varie ensuite selon la configuration du ménage.

- Pour les femmes seules de 65 ans et plus : taux de pauvreté de 21 %, soit une femme âgée sur cinq vivant seule. Cette situation est fréquente, car 35 % des ménages de 65 ans et plus sont composés de femmes seules.
- Pour les hommes seuls de 65 ans et plus : taux de pauvreté de 18 %.
- Pour les couples sans enfant de 65 ans et plus : taux de pauvreté de 9 %.

Répartition des niveaux de vie chez les 65 ans et plus

- Les 10 % les plus aisés disposent d'un niveau de vie supérieur à 3 470 euros mensuels, soit 1 % de plus que l'ensemble de la population régionale.
- La médiane des revenus pour les 65 ans et plus s'élève à 1 970 euros par mois, ce qui est 4 % au-dessus de la médiane régionale tous âges confondus.
- Les 10 % les plus modestes perçoivent moins de 1 070 euros par mois, un seuil 13 % plus élevé que celui de l'ensemble de la population.

Les principales sources de revenus des personnes âgées proviennent des pensions de retraite, mais aussi des revenus du patrimoine qui sont plus fréquents dans cette tranche d'âge. Pour les personnes aux revenus les plus modestes, les prestations sociales, telles que le minimum vieillesse, permettent de garantir un niveau de vie minimum. Ce dispositif, dont le montant varie en fonction de la composition du ménage, bénéficiait, fin 2020, à 80 700 allocataires dans la région. Parmi eux, 70 % étaient des personnes seules, dont deux tiers sont des femmes seules.

Conditions de logements

Les personnes âgées sont plus souvent propriétaires de leur logement. La moyenne nationale s'établit à 70 % de propriétaire pour les 65 ans ou plus. Dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 72 % des 65 ans ou plus sont propriétaires, contre 48 % pour les moins de 65 ans.

Vulnérabilité énergétique des personnes âgées

La vulnérabilité liée au logement est prise en compte lorsque les ménages consacrent plus de 9,2 % de leur revenu disponible aux dépenses énergétiques standard de leur logement, telles que le chauffage et l'eau chaude. À l'échelle régionale, 11,5 % de la population est en situation de précarité énergétique. Cette proportion est encore plus élevée chez les 65 ans et plus, atteignant 16 % des ménages dont la personne de référence appartient à cette tranche d'âge, ce qui représente 117 000 ménages âgés vulnérables énergétiquement. Même si elles sont propriétaires, les personnes âgées ont souvent de plus fortes dépenses liées au logement en raison du type de logement habité ou de l'endroit où ils habitent.

Les actions d'accompagnement des personnes vieillissantes – maison départementale de l'autonomie des Alpes-Maritimes (MDA)

Vanessa BAUDOIN (MDA), directrice des territoires et de l'action sociale au département des Alpes-Maritimes,

Depuis mars 2023, une organisation de l'accompagnement des personnes vieillissantes et en situation de handicap s'est mise en place au sein de la Maison de l'Autonomie (MDA). Ce dispositif repose sur une Maison de l'Autonomie « mère » qui traite l'ouverture de droits, tout s'appuyant sur un maillage territorial pour être au plus proche des usagers. 14 antennes de MDA ont été ouvertes pour ce public spécifique. Le souhait est d'apporter de la proximité dans le territoire des Alpes Maritimes qui présente des réalités très contrastées : une zone littorale avec une population frontalière à la mer Méditerranée assez dense, une zone rurale et une zone dite de montagne. Face à ces disparités, l'offre d'accompagnement est adaptée en fonction des besoins spécifiques de chaque zone.

- Dans un quartier particulièrement précaire du centre de Nice, une offre a été mise en place pour faciliter l'accès aux droits. Ce dispositif propose un accueil sur site dans une structure dédiée, mais également une intervention à domicile grâce à des référents sociaux, permettant d'accompagner les personnes directement chez elles.
- Dans la ruralité, un parcours centralisé a été mis en place, garantissant aux usagers un interlocuteur unique tout au long de leur démarche : de l'accueil à l'ouverture des droits, en passant par leur évaluation et leur mise en œuvre effective. En effet, un droit peut être octroyé, mais il n'est pas toujours utilisé. 27 % des droits octroyés aux personnes âgées ne sont finalement pas mis en œuvre.

Ces actions permettent de lutter contre le non-recours : aller vers, faire des actions de proximités, créer des réseaux pour mailler le territoire, mais surtout, mettre en œuvre les droits une fois qu'ils sont octroyés.

Patricia REO (MDA) : assistance sociale, coordinatrice sur l'antenne MDA dans le secteur Paillons et Banquière, composée de communes rurales et semi-rurales,

L'accès aux services d'accompagnement peut se faire à l'initiative de la personne concernée ou par le biais de partenaires qui les sollicitent, tels que les médecins, infirmières, voisins ou commerçants de proximité. L'objectif est d'adopter une démarche proactive, en établissant un contact direct avec les personnes âgées pour répondre au mieux à leurs besoins.

Un outil essentiel dans cet accompagnement est la visite à domicile, qui est particulièrement adaptée aux publics âgés qui se déplacent difficilement. Ce mode d'intervention présente plusieurs avantages : il crée un climat de confiance en évitant aux personnes âgées d'avoir à s'adapter à un environnement inconnu. Cela permet également d'observer leur cadre de vie, afin d'identifier d'éventuels besoins d'adaptation du logement, ou des situations de proches aidants en situation d'épuisement, ou encore d'éventuels troubles cognitifs. Le référent suit la personne tout au long de son parcours de vie, parfois jusqu'à la fin de vie. Cela permet d'avoir un interlocuteur unique pour la famille et les aidants.

Ces interlocuteurs sont à l'initiative des démarches : ils accompagnent, évaluent les besoins et mettent en œuvre les plans d'aide. S'il faut orienter la personne âgée vers un autre organisme, les interlocuteurs servent de passerelle, ils mettent en place l'accès aux droits et identifient les besoins de la personne.

Vanessa BAUDOIN,

Le Pacte permet de comparer les différents dispositifs mis en place en milieu urbain et en milieu rural. L'analyse repose sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs qui vont permettre de voir si cet interlocuteur unique est adapté pour les personnes vieillissantes.

Yolande ESKENAZI,

Il est pertinent de combiner plusieurs actions et d'évaluer leurs effets directs sur les individus. À cet égard, le pacte local des solidarités au sein de la communauté de communes d'Alpes d'Azur met en lumière un taux de non-recours de l'APA très élevé, atteignant 60 %. Ce constat soulève la question de l'intervention des professionnels, notamment dans le secteur de l'aide à domicile, qui rencontre des difficultés à répondre pleinement aux besoins. L'objectif est de lever les obstacles pour les travailleurs d'aide à domicile, notamment par la mobilité, pour permettre un meilleur accès à l'APA en se rendant directement à domicile. Il faut également avoir une vision qui permet l'évaluation des droits pour ensuite assurer la mise en œuvre des droits et prévenir les ruptures de droits. L'intervention à domicile offre l'opportunité d'appréhender les situations de manière concrète et de réorienter les bénéficiaires vers les dispositifs appropriés.

Les actions d'accompagnement des personnes vieillissantes – Soliha Provence, La Poste,

Olympio KYPRIANOU-PERRIMOND (Soliha Provence),

Présentation de l'action ViagéVie

Il s'agit d'un dispositif innovant créé à Marseille en 2020, qui a d'abord été incubé au sein du LAB de la Banque des Territoires en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

ViagéVie repose sur un concept de viager social occupé, qui s'oppose un peu au modèle du viager classique. Dans un viager classique, une personne âgée vend son bien à un acquéreur (le débirentier), qui parie sur le décès de la personne pour rentabiliser son investissement. À l'inverse, ViagéVie propose un viager social occupé, dont l'objectif est de maintenir les personnes âgées qui ont vendu leur bien à ViagéVie (les crédits rentiers) à domicile.

Le dispositif vise à acheter des biens immobiliers en nombre. À ce jour, 39 acquisitions ont été réalisées à Marseille et 1 dans la métropole, avec un projet de déploiement à l'échelle métropolitaine, régionale et nationale.

Public visé

Le dispositif s'adresse aux personnes dont les revenus sont inférieurs aux plafonds du logement social, mais qui sont propriétaires occupants et âgées de plus de 75 ans. Cette tranche d'âge est privilégiée en raison des besoins d'accompagnement spécifiques. En outre, en dessous de 75 ans, le viager est moins intéressant pour les personnes, car cela ne permet pas de valoriser suffisamment leur actif immobilier.

ViagéVie est une initiative à but non lucratif, qui vise à répondre à des besoins liés à la ville et aux modes de vie des différentes générations. Ce dispositif répond aux besoins des personnes âgées, en leur offrant un outil de maintien à domicile avec l'accompagnement délivré au quotidien par La Poste (V. intervention M. BONIN) et l'accompagnement proposé par Soliha Provence qui prend en charge les obligations du propriétaire (intermédiaire pour la gestion avec le syndic de copropriété et pour les travaux à réaliser dans le logement). À

terme, si la personne doit quitter son domicile, le bien est mis en gestion locative sociale, si possible pour une autre personne âgée, étant donné que le logement est souvent déjà adapté.

Enfin, lorsque le vendeur du bien décède, celui-ci peut être mis en accession sociale à la propriété, notamment pour les jeunes ménages ou être cédé à un bailleur social.

Yolande ESKENAZI,

Cette action permet de faire le lien entre le maintien à domicile des personnes vieillissantes et l'accès au logement ou à la propriété des jeunes précaires, ce qui constitue un enjeu majeur.

Marie BONIN (La Poste),

Le programme ViagéVie inclut un accompagnement humain personnalisé des crédits rentiers, d'une durée de 2 heures par mois, pris en charge par le dispositif. Ce service est accessible à tous les crédits rentiers et est assuré par un postier reconverti, formé en gérontologie. Cet accompagnant intervient à domicile pour réaliser diverses missions, telles que l'assistance numérique, le lien social, l'aide administrative, la coordination des services à la personne ainsi que le service après-vente pour les équipements numériques. Ce service permet aux bénéficiaires de se sentir soutenus en cas de difficulté, de se sentir moins isolés, et cela permet d'accomplir les démarches administratives ou encore d'améliorer le quotidien.

Le rôle de l'accompagnant repose sur trois axes : incarner la proximité humaine, maîtriser les outils techniques et notamment le numérique, et interagir avec l'écosystème local autour du crédit rentier.

En fonction des besoins, des formations peuvent être proposées sur des thématiques variées telles que la navigation sur internet, la communication, le divertissement en ligne, ainsi que les démarches administratives. La démarche propose également un accompagnement pour accomplir les démarches en ligne. Tous les accompagnants sont habilités « *aidant connect* », ce qui leur permet de réaliser les démarches en ligne via France Connect, avec des mandats pour les crédits rentiers.

Pour lutter contre l'illectronisme, une méthodologie en quatre axes est mise en place.

- Outils adaptés et sécurisés : Si les personnes ne sont pas équipées, une tablette simple d'utilisation et adaptée est mise à disposition.
- Rendre le numérique attrayant : L'objectif est de faciliter l'usage du numérique et d'encourager les bénéficiaires à adopter ces technologies dans leur quotidien.
- Proposer un accompagnement sur mesure : L'accompagnant vulgarise les termes techniques du numérique, rassure les utilisateurs, et leur montre les bénéfices du numérique. L'accent est mis sur le développement de l'autonomie et de l'estime de soi, à travers un apprentissage ludique et adapté.
- Faire du numérique un outil au service des politiques publiques : Ce dispositif vise à faciliter l'accès aux droits, par exemple en les accompagnant dans le cadre des parcours de santé, notamment en installant une application de téléconsultation.

Temps d'échange

Bérangère GRISONI (association marseillais solidaire des morts anonymes, collectif les morts de la rue),

L'association et ses bénévoles font face, à Marseille, comme dans les différentes villes de France, à une demande pour accompagner les morts isolés, c'est-à-dire ceux dont le corps n'a pas été réclamé. Ces décès concernent des personnes mortes toutes seules dans leur domicile. Il y a une problématique autour de l'isolement social. En effet, cela ne concerne pas uniquement des personnes vivants dans des zones rurales éloignées, sans voisins, mais aussi celles décédées dans des immeubles en centre-ville avec des voisins à proximité. Ces situations, de personnes sans familles ni proche, existent également dans des résidences sociales. L'intervenante souhaite profiter de ce webinaire pour alerter sur ces situations préoccupantes.

Fabien BENITO, directeur régional de l'association Wimoov,

L'association travaille sur les questions de la mobilité inclusive. Dans ce cadre-là, des actions sont proposées en direction des séniors, notamment dans les bouches du Rhône. L'objectif est de souligner l'interconnexion entre différentes problématiques, telles que le logement et la mobilité, et l'isolement social. À titre illustratif, l'étude du laboratoire de la mobilité inclusive sur les séniors relève qu'un senior sur quatre ne sort pas de chez lui pendant plus de 72 h. Ces données mettent en évidence l'importance de la mobilité, qui doit être intégrée dans le quotidien des personnes âgées. L'isolement se construit, en partie au sein du logement. Accompagner les gens à sortir de chez eux permet de prévenir l'isolement et de préserver l'autonomie. La question de la mobilité des personnes âgées est souvent peu abordée, mais il existe une réelle corrélation entre mobilité, prévention de l'isolement et pauvreté.

Au-delà de la complexité numérique, il convient de prendre en compte la complexité des démarches administratives pour rester mobile pour les personnes âgées. Ces derniers ont besoin d'un accompagnement global pour surmonter ces obstacles.

Yolande Eskenazi,

La mobilité est en effet un enjeu fort. À ce titre, des plateformes de mobilité existent dans la plupart des contractualisations. Ces dispositifs concernent l'ensemble des publics, même si, souvent, l'accent est mis sur la levée des freins à l'emploi, ciblant principalement les publics bénéficiaires du RSA ou les demandeurs d'emploi. Toutefois, il est évident que cet accompagnement doit également s'étendre à tous les publics, y compris les séniors.

Fabienne SCHAEGIS, écrivain public au centre sociale de la bricarde,

Dans les QPV, malgré l'existence d'instance et de dispositifs dédiés, les conditions de vieillissement restent difficiles. Les personnes âgées ne fréquentent pas les structures et n'ont pas le réflexe de se déplacer. Le CCAS s'efforce d'apporter un soutien, mais les visites à domicile restent rares, voire inexistantes en milieu urbain. Ces personnes se retrouvent isolées et invisibles à la fois en raison de leur parcours de vie et de leur environnement. La problématique de l'accompagnement et de l'orientation de ces personnes se pose.

Yolande ESKENAZI,

L'étude sur le bien vieillir en QPV banque des territoires témoigne des réalités exposées (V. fichier joint au compte rendu).

Soraya BOUSMAHA, directrice de l'association AAPPI, intervient dans le 3eme arrondissement de Marseille sur les questions d'accès aux droits,

Une alerte est faite sur l'augmentation des expulsions locatives, notamment chez les personnes âgées. Ces personnes expulsées et expulsables sont de plus en plus nombreuses sur le territoire et il y a très peu de solutions à proposer. En 2024, l'association a accompagné 282 personnes âgées dans leurs démarches d'accès aux droits, parmi lesquelles 10 % se trouvent en situation d'endettement.

Yolande ESKENAZI,

Interrogation de Juliette Ramstein de la Ville de Marseille pour savoir si l'expérimentation TZNR (territoire zéro non-recours) prend en compte la question de la prévention des expulsions locatives sur l'accès aux droits.

Juliette RAMSTEIN, référente plan de pauvreté sur le contrat local des solidarités de la ville de Marseille,

Dans le programme TZNR, il y a bien un focus sur les personnes seniors, mais la question des expulsions locatives apparaît plutôt dans le cadre d'un dispositif porté par le CCAS au sein duquel des travailleurs sociaux ont été recrutés pour aller auprès des personnes âgées sujet aux expulsions pour les accompagner dans toutes les démarches. Toutefois, on en est au prémices de l'action et du recrutement, il est donc compliqué de proposer des actions.

Caroline POGGI-MAUDET, Directrice générale de la fondation de Nice,

À Nice, une action de prévention des expulsions locatives a été mise en place à l'initiative de la DDETS, reposant sur une équipe mobile dédiée. Ce dispositif adopte une approche proactive en allant à la rencontre des personnes en situation de grande précarité, souvent « hors des radars » qui ne répondent plus, pour prévenir des expulsions locatives et proposer des solutions.

Un point d'attention particulier est porté sur la question des personnes âgées en situation de grande précarité. Ce public est de plus en plus présent dans la Halte de nuit à Nice. Cette structure, qui dispose de 50 places pour des hommes et des femmes sans abri, accueille de manière croissante des personnes âgées, voire très âgées, souvent orientées par l'hôpital à la sortie d'une hospitalisation. Certaines d'entre elles perçoivent une petite retraite, mais celle-ci ne leur permet pas d'accéder à un logement à Nice, où le coût du logement est particulièrement élevé. Si ces personnes sont temporairement mises à l'abri, il est extrêmement difficile de leur trouver des solutions d'hébergement pérennes. La question est posée de savoir ce qui existe ailleurs : existe-t-il des pensions de famille pour ces gens ? Des Ehpad alternatifs ?

Yolande ESKENAZI,

Il faut réfléchir aux actions à mettre en place. La ville de Marseille réfléchit notamment à expérimenter un Ehpad un peu particulier. Peut-on le mettre en partage ?

Juliette RAMSTEIN,

L'appel à projet est encore en cours, mais l'idée est de créer un espace intergénérationnel pour que les personnes précaires puissent avoir une solution plus adaptée qu'un hébergement d'urgence. Il existe également des Ehpad associatifs comme celui de Saint-Barthélemy à Marseille qui a une aile dédiée à la santé et à la précarité pour les personnes à la rue ce qui permet d'éviter les orientations en CHU pour les personnes âgées.

Bénédicte FUGER, éducatrice spécialisée au sein de l'accueil de jour, les amis de Jéricho à Toulon,

Le constat est fait d'une arrivée régulière de personnes vieillissantes en situation de précarité, pour lesquelles il n'y a pas de solutions. L'association les accueille pendant la journée, mais lorsqu'aucun logement n'est disponible, elles doivent repartir dans la rue le soir. Dans le Var, peu de dispositifs ont été créés ou envisagés pour répondre à cette problématique. Bénédicte FUGER s'interroge sur les initiatives mises en place dans d'autres départements et sur ce qui pourrait être mis en œuvre dans le Var pour améliorer la situation.

Yolande ESKENAZI,

Il faudrait des éléments permettant d'objectiver la montée du nombre de personnes vieillissantes à la rue, afin de mieux comprendre l'ampleur de ce phénomène qui semble malheureusement en constante augmentation. La nécessité de mettre en place un système permettant de mutualiser les pratiques est soulignée. L'objectif est de déterminer si certaines initiatives peuvent être explorées dans d'autres régions et étendues à d'autres territoires.

Sophie SERENO,

Pour clôturer ce webinaire, il est proposé de mettre en place un partage de coordonnées, des préoccupations, des besoins et des pratiques déployées sur les différents territoires afin de mieux identifier ce qui est déjà mis en œuvre localement. Cette démarche pourrait se faire à travers un lien Google Form qui sera envoyé à chaque acteur, permettant ainsi de centraliser et de partager les informations de manière fluide, sans surcharger les participants

À noter

Trois préoccupations majeures ont émergé lors de ces échanges.

- L'isolement social des aînés.
- La prévention du risque d'expulsion locative.
- Les enjeux relatifs à l'hébergement des personnes âgées à la rue.